

Assemblée Générale des *Ailes du désir*
Samedi 10 mai 2020 (14h-17h30)
Maison du Geste et de l'Image (Paris 1^e)

8 adhérents présents
8 adhérents participant par visioconférence
17 procurations
25 votants au total

1^e PARTIE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS
--

1. BILAN MORAL

Présentation du bilan moral par Geneviève Merlin, présidente.

1) Le fonctionnement de l'association

Même si le nombre d'adhérents reste modeste, l'association est en cours de refondation.

Les adhérents – et non adhérents bien sûr aussi – se sont fortement mobilisés sur les questions qui touchent à la réforme et aux enjeux du partenariat. La boucle de communication a bien fonctionné sur ces questions lorsqu'il y avait urgence. On peut regretter qu'elle soit peu utilisée pour le partage d'informations et les échanges liés aux enseignements.

Il nous faut relancer les adhésions, pour mener une action efficace et représenter de manière légitime les points de vue des enseignants et partenaires des options auprès de l'institution.

Il serait bon aussi de susciter l'adhésion des partenaires culturels. Il n'y en a quasiment plus parmi les adhérents. Dans les relations avec la DRAC, ce sont les partenaires qui sont les interlocuteurs non les enseignants.

Le rôle des délégués régionaux est sur ce plan essentiel. Il l'est aussi pour développer notre représentation dans toutes les instances qui s'occupent des enseignements de cinéma, dans les rectorats, auprès des DAC, de la Région, et y porter la parole des *Ailes du désir*. Les délégués régionaux donnent une visibilité sur ce qui se passe concrètement sur le terrain, notamment toutes les questions liées à la mise en œuvre de la réforme.

Nous devons procéder à un état des lieux des enseignements de cinéma, option et spécialité, connaître les supports poste (poste à profil ou non). La carte sur le site internet des *Ailes du désir* – toujours active, à compléter et à actualiser – est un moyen de dresser cet état des lieux. Ceci est fondamental pour développer notre efficacité et notre réactivité.

2) Les points qui ont mobilisé l'association cette année

a. La question du partenariat

L'association a été très réactive à la décision sidérante de la DRAC Île-de-France de baisser les subventions allouées aux structures et aux artistes intervenant dans les enseignements de cinéma, facultatifs et de spécialité, et d'imposer l'obligation d'un effectif minimum d'élèves pour en bénéficier.

Une pétition a été initiée par un collectif d'enseignants (adhérents et non-adhérents), publiée le 2 juillet sur *change.org*, qui a récolté à ce jour environ 4300 signatures. Nous avons également adressé une lettre à la DRAC, aux Recteurs, aux DAC et Inspecteurs.

Nous avons eu un réel soutien des IPR, à Versailles et à Créteil, mais officiellement aucune réponse n'a été adressée à l'association par la DRAC. Toutefois ces démarches ont été efficaces : la Drac a décidé d'un moratoire d'un an pour l'application de la charte.

Avant même de connaître les décisions de la DRAC Île-de-France, nous avons un rendez-vous au Ministère de la Culture, fin mars, finalement annulé du fait du confinement. Ce rendez-vous n'a pu être reporté pour l'instant.

La Région Île-de-France n'est pas la seule à rencontrer ces difficultés. Un peu partout les DRAC ont réduit les subventions, se sont désengagées des enseignements facultatifs. Elle imposent, depuis longtemps déjà, que les subventions soient consacrées exclusivement aux intervenants professionnels.

C'est localement qu'il faut trouver des stratégies et des solutions.

b. Les programmes des enseignements de cinéma

Des membres du bureau de l'association ont contribué à l'écriture des programmes et à la création de ressources.

L'association a répondu à l'invitation de la Présidente du CSP (Conseil Supérieur des Programmes) le 30 juin 2020 et lui a adressé, à partir des retours des adhérents, un bilan écrit. Ce bilan précise que si la qualité et l'exigence des programmes sont incontestables, leur mise en œuvre dans le cadre de la réforme est préoccupant, en particulier pour l'enseignement de spécialité en terminale du fait de la passation des épreuves en mars, de l'absence de préparation en classe de première due aux conditions de confinement, de la publication tardive du descriptif des épreuves ainsi que de l'absence de sujets zéro.

Ce bilan est en ligne sur le site de l'association et a été communiqué aux adhérents via la boucle.

Le bureau de l'association a été sollicité fin juin pour transmettre à l'inspection générale un état des besoins spécifiques de formation des professeurs sur l'accompagnement de *Ready Player One* dans le cadre des nouveaux programmes ; nous avons fait un retour après consultation des adhérents.

c. Perspectives

L'année a été placée sous le signe de fortes turbulences, avec la mise en place de la réforme et la Covid. Cette assemblée générale est l'occasion de faire le point sur tous les dysfonctionnements liés à la réforme et à sa mise en œuvre. Il nous faut produire un document de synthèse à adresser aux IPR, à l'Inspection générale ainsi qu'au Cabinet du ministre. Il importe donc que nous travaillions à des perspectives nouvelles dans la continuité de nos valeurs et dans l'intérêt des élèves, et que nous mettions tout en œuvre pour accroître le rayonnement de l'association.

2. BILAN FINANCIER

Présentation du bilan financier par François-Xavier Vial, trésorier.

Distribution aux adhérents de l'état des comptes au 31 décembre 2019.

Cf. document joint « *Ailes du désir*, bilan financier 2019 »

Pour la première fois depuis longtemps, l'association s'est enrichie : les comptes 2019 font apparaître un excédent de 1618 euros.

Mais cela n'est pas dû à une augmentation du nombre des adhérents, qui au contraire a diminué, passant de 86 en 2018 à 70 en 2019.

Cet excédent s'explique par une recette provenant du CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie) sur les revues de 2017 et 2018. Une partie de ces droits a été reversée aux auteurs qui ont participé aux revues. Ce fonds permet d'avoir des réserves et pourra assurer le financement des deux prochaines revues.

☞ **Vote du bilan moral à l'unanimité.**

☞ **Vote du bilan financier à l'unanimité.**

Vote de modification des statuts :

Modification du siège social de l'association, qui passe à l'adresse de François-Xavier Vial, trésorier : 27 ruelle A. Riou - 92160 Anthony

☞ **Vote de cette modification des statuts à l'unanimité.**

3. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

☞ **Conseil d'Administration élu à l'unanimité.**

Les membres élus sont :

Alexandre BOZA
Gaëlle CASELLATO
Guillaume DEBRULLE
Guillaume DEHEUVELS
Isabelle DUMAS
Juliette GOFFART
Barbara GOMBIN
Annabel LANIER
Geneviève MERLIN
Axel RABOURDIN
Alain TISSIER
François-Xavier VIAL
Philippe ZILL

Délégués régionaux :

Thomas ANQUETIN : Académie d'Orléans-Tours
Guillaume DESHEUVELS : Académie de Grenoble
David GARROUX : Académie de Lyon
Barbara GOMBIN : Académie de Paris
Mathieu HAAG : Académie de Nantes
Jean-Jacques MANZANERA : Académie de Bordeaux
Max MAURO : Académie Provence-Alpes-Côte d'Azur
Axel RABOURDIN : Académie de Picardie
Céline SIMEON-PERREIRA : Académie de Nancy-Metz

2^e PARTIE : RENCONTRE AVEC RENAUD FERREIRA, IGEN Lettres Cinéma

1^e temps : Quelques éléments d'actualité

- Les ressources d'accompagnement pour les nouveaux programmes sur le site Eduscol sont progressivement complétées et étoffées.
Une nouvelle ressource pour le niveau Première enseignement facultatif vient d'être ajoutée (« Fantastique et fictions audiovisuelles – *Stranger Things* »)
<https://eduscol.education.fr/cid144100/cinema-audiovisuel-bac-2021.html>
- Les « sujets zéro » de la nouvelle épreuve écrite de spécialité CAV sont en ligne sur le site Eduscol
<https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-et-specimens-bac-2021.html>
- Le réseau Canopé, qui est en complète réorganisation, reformate son offre. À partir de cette année, il n'y aura plus de livret sur le nouveau film au programme limitatif, mais un outil en ligne, conçu comme outil de formation des professeurs, qui devrait disposer de ressources interactives.
Cette année, la ressource sur *Ready Player One* sera un peu hybride, entre ancienne formule et nouvelle formule, et le contenu peu interactif. Elle a été conçue par Fabien Delmas, Maître de conférences en études cinématographiques, à l'université Paris-Est Marne-la-vallée, spécialiste de l'industrie hollywoodienne et de Steven Spielberg.
- Le DVD de *Ready Player One* sera envoyé dans les établissements. Cela a été obtenu au prix d'après négociations avec Warner.
- Le film qui entrera au programme limitatif l'année prochaine et remplacera *La Tortue rouge* sera *Le Secret derrière la porte* de Fritz Lang, associé notamment au questionnement sur les transferts culturels.

- Sur la question du financement du partenariat en Île-de-France, un moratoire a été décidé pour l'année 2020-2021. Un RDV avait été demandé au Ministère de la Culture avant toutes ces affaires : il était prévu pour le 19 mars 2020 et devait examiner à tête reposée le financement du partenariat dans la perspective de la réforme. Le Ministère de la Culture a répondu très tardivement, puis entre le confinement et le changement de ministre, les choses se sont un peu enlisées. À l'issue du confinement, la décision de la DRAC Île-de-France est tombée, sidérant tout le monde. Une rencontre entre les deux ministères sur ces questions est en attente.

2^e temps : discussion

Q : L'épreuve écrite de spécialité cinéma aura-t-elle lieu à la même date partout en France, ou doit-on s'attendre à des sujets différents sur plusieurs dates ?

RF : C'est encore incertain. Il est vraisemblable que les épreuves d'art seront positionnées le vendredi après-midi 19 mars 2021 : c'est ce qui semble se dessiner mais c'est encore impossible à certifier.

C'est la semaine suivante, à partir du 22 mars, que les épreuves orales ont lieu.

Faudra-t-il plus de sujets pour pouvoir répondre à toutes les combinaisons demandées par les candidats ? La question reste en suspens.

Q : Peut-on attendre des « corrigés » des sujets zéro de la nouvelle épreuve écrite de spécialité ?

RF : Cela est envisageable, mais il faut éviter de trop « scolariser » les exercices, de fossiliser les pratiques.

Voici quelques grands principes de ces épreuves :

- L'analyse de séquence doit rester la plus libre possible. Il n'y a pas une seule forme attendue. Il ne faut pas pénaliser les élèves parce que l'analyse comporterait des fautes de langue ou ne suivrait pas un plan rigoureux. On valorise l'attention précise à la spécificité de la séquence donnée, la prise en compte du son et de l'image, la capacité à citer précisément tel fragment ou tel plan.
- Le sujet A (la réécriture) évalue la pertinence du projet par rapport à la consigne de réécriture, l'intelligence et l'intelligibilité des documents que le candidat mettra à disposition des correcteurs, la singularité et l'originalité du projet. Il faut faire acquérir aux élèves la capacité à rendre clair et intelligible leur projet.
- Le sujet B (l'essai) n'est en aucun cas un retour de la dissertation. L'essai ne suit pas de forme canonique et offre plusieurs manières d'aborder le sujet. L'élève peut travailler document par document, et doit s'appuyer sur des passages précis du film qui pourront servir de jalon à sa réflexion. On évalue sa connaissance du film, sa capacité à s'y référer précisément. Il faut éviter la récitation d'un cours.

Q : Face à un calendrier très serré et au retard des informations sur les épreuves, est-il envisagé d'alléger le programme d'enseignement de spécialité en Terminale ? Certaines spécialités réservent une partie de leur programme pour le 3^e trimestre.

RF : Aucun aménagement n'est prévu pour le moment. Mais il n'est pas impossible d'envisager un réaménagement des choses, à l'issue d'un temps d'observation de la mise en œuvre de la réforme, d'au moins deux années.

Il faut être rassuré sur le fait que les sujets de bac ne seront pas « piégeant » et que les élèves seront évalués en prenant en compte le fait qu'ils n'auront eu que quelques mois de préparation. On n'attendra rien d'idéalement abouti : les consignes de correction iront en ce sens.

Le travail des enseignants sur les trois films au programme est amené à évoluer.

On ne traite plus les films en tant que tels mais en rapport avec les questionnements du programme.

Les professeurs n'auront pas le temps de couvrir exhaustivement tous les films. Il faut travailler sur les compétences des élèves, leur faire acquérir la méthode et les réflexes de l'analyse de séquence. Les compétences méthodologiques de l'analyse de séquence sont valables pour tous les films.

Il faut guider les élèves sur chaque film, en hiérarchisant les éléments : pour Varda, tel style à repérer ; pour Spielberg, tel type d'effet, tel type d'écriture, etc.

Le professeur peut conduire 1 ou 2 analyses « modèle » puis aux élèves de prendre les choses en main : il faut les faire naviguer dans le film, les faire s'entraîner à l'analyse d'extraits (entre eux aussi) pour les amener à avoir une lecture personnelle.

On n'attend pas à l'écrit une analyse de séquence de type universitaire, accumulant les connaissances.

Ça n'est pas un exercice universitaire mais une forme de lecture de l'image qui prépare la 2^e partie de l'épreuve :

- Versant 1 (1^e partie) : je décèle
- Versant 2 (2^e partie) : je réfléchis à partir de ce que j'ai décèle

La contrainte du temps à l'échelle de l'année a la vertu de laisser la main aux élèves : le professeur agit plus en accompagnant qu'en précepteur qui mâcherait la totalité d'une analyse entièrement balisée.

Q : Qu'en est-il du « Grand oral » et de la place que peut y occuper la spécialité Cinéma-audiovisuel ?

RF : Un texte de cadrage, discipline par discipline (mais a priori un seul texte pour les Arts) et quelques éléments de ressources sont attendus d'ici fin décembre. Il proposera des exemples de questions qui peuvent être croisées entre différentes spécialités.

Q : Le calendrier qui fixe l'épreuve terminale de spécialité en mars est un point noir dans l'organisation de l'année. Il est dommage que les élèves ne puissent pas mener à terme leur projet de réalisation sur lequel ils sont interrogés à l'épreuve orale. On a plus de recul sur le projet une fois celui-ci abouti. En mars, le montage est à peine commencé. Ce calendrier a pour conséquence une torsion de notre pédagogie et crée un mal être chez nombre de collègues.

RF : La torsion n'est pas trop insupportable et les professeurs vont s'adapter.

L'écrit et l'oral sont considérés comme une seule et même épreuve scindée en deux. Il est impossible d'envisager un report de l'épreuve orale à une date plus tardive. C'est ainsi que la réforme a été construite.

Aux deux tiers du parcours, il est intéressant que l'élève fasse un point et réfléchisse sur son projet. Il pourra tirer profit de cette réflexion pour la suite de la réalisation du film.

Il est certain que le film de bac ne sera pas fini début mars : il restera aux élèves les mois d'avril et mai pour achever leur film. Mais l'élève peut ne présenter qu'un fragment de son film, une séquence, ou le projet de travail. On peut imaginer que l'élève se présente avec un projet de mise en scène et une séquence tournée.

Il s'agit de les faire réfléchir à ce qu'ils présentent : quelle partie du film présentent-ils et pourquoi choisissent-ils de présenter cet extrait-là ? Qu'est-ce qui pourrait être intéressant à

améliorer dans la partie du projet présentée ? Ces questions sont intéressantes du point de vue de l'examineur.

L'élève doit présenter son projet de manière réfléchi.

Il existe aussi une contrainte sur le calendrier du bac due à Parcoursup : les vœux formulés par les candidats sont examinés en avril-mai.

Q : Des inquiétudes existent sur la mise en œuvre pratique, dans les lycées, de la projection de l'extrait soumis à l'analyse le jour de l'épreuve.

C'est le SIEC qui organise cela. Des projections sont déjà mises en œuvre pour les épreuves de Musique, d'Histoire des arts, ou de Culture audiovisuelle et artistique en BTS Métiers de l'audiovisuel, et aucun problème n'a jamais été signalé.

Q : On observe dans de nombreux établissements de véritables catastrophes dans les emplois du temps, dues notamment aux barrettes (quatre fois 1h en Première ; trois fois 2h en Terminale, etc.).

RF : Une intervention officielle d'un IG auprès des chefs d'établissement semblerait pour le moins maladroit car les emplois du temps relèvent de la prérogative des chefs d'établissement, qui par ailleurs ont de lourdes contraintes.

Q : On observe un problème d'accès à la spécialité de Première pour les élèves qui souhaitent intégrer un lycée proposant cette spécialité. Certains lycées doivent refuser des demandes. Que faire ?

Il faut laisser aux chefs d'établissement le temps d'implanter la réforme.

Certains chefs d'établissement réfléchissent à dédoubler des groupes en Seconde quand la demande est forte.

Q : Un certain nombre d'élèves choisissent des triplètes atypiques : n'y a-t-il pas un risque de les perdre si les chefs d'établissement simplifient et réduisent l'offre en triplètes ?

La mutualisation est une des composantes essentielles du déploiement de la réforme, elle est très encouragée par le ministre. Mais sur le terrain, les chefs d'établissement n'ont pas pu le mettre en place de manière satisfaisante.

Il faut signaler aux IPR la possibilité d'un regroupement, afin que s'ouvre un dialogue entre les chefs d'établissement concernés et l'IPR.

Q : Comment accéder aux ressources filmiques (en particulier en temps de confinement) dans le respect de la légalité ?

La question des droits est très complexe ; on est sans cesse dans l'empirique.

Q : Que sait-on de l'état des enseignements facultatifs ? Un état des lieux a-t-il été établi ?

Un bilan sera fait sur les deux ou trois premières années, qui permettra éventuellement de faire des propositions pour renverser leurs situations s'il s'avèrent que les enseignements facultatifs ont souffert de la réforme.

Une solution pour faire vivre ces enseignements consiste, quand cela est possible, à mutualiser les établissements.

Concernant l'enseignement de spécialité, sur le plan national, on observe très peu de déperdition d'effectif entre la Première et la Terminale : ce premier cap est bien passé.

3^e PARTIE : QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu d'une réunion organisée dans l'académie de Versailles par Françoise Savine (IPR) sur la nouvelle épreuve écrite de spécialité.

L'association prévoit de formaliser un document d'accompagnement à l'épreuve écrite, à partir de ce compte-rendu et des éclaircissements apportés par Renaud Ferreira.

Interventions diverses

Forte inquiétude sur les chartes de la DRAC

Un moratoire a été obtenu en Île-de-France mais il faut se méfier et rester vigilant. Le discours de la DRAC n'est pas clair : ils proposent des discussions, mais avec qui ? Nombre de partenaires culturels, subventionnés par la DRAC, n'ont pas voulu prendre position, n'ont pas signé la pétition. En Île-de-France, des structures comme la Cinémathèque de Paris ou le Forum des images font profil bas. Le partenariat avec les enseignements de cinéma est loin d'être l'essentiel de leurs activités (dispositifs d'éducation à l'image, festivals, manifestations cinématographiques diverses...).

Il faudrait avoir une rencontre avec la DRAC, qui inclue les structures partenariales.

À Paris les effectifs ont doublé, en option comme en spécialité (selon les établissements) : la revendication à porter auprès de la DRAC est de doubler la subvention.

La charte pour l'IDF apparaît comme un copier-coller de celle que la DRAC a imposée en région PACA un an plus tôt, en 2019.

En Occitanie, une charte semblable a été imposée à la rentrée 2020. Elle prévoit une baisse des subventions en spécialité CAV (plus forte encore que celle imposée à la danse et au théâtre), la fin des subventions pour les enseignements facultatifs quand la spécialité existe dans le même établissement. Elle prévoit aussi un plafond de rémunération par intervenant.

Dans tous les cas ces chartes sont imposées sans aucune concertation ni information préalable.

Le jury de l'épreuve orale de spécialité

Pour l'épreuve orale de spécialité, obligation de constituer des jurys de deux personnes. La 2^e personne est prioritairement le partenaire, à défaut ce sera un 2^e professeur. La charge des professeurs risque donc d'être considérablement alourdie.

Tournage et protocole sanitaire

Peut-on filmer des visages d'élèves démasqués ?

On observe des politiques variables selon les rectorats : masque pour tous dans un groupe de tournage, ou seulement pour les techniciens (comédiens démasqués pour jouer). Mais cela varie aussi selon les établissements.

Il faut être prudent car il existe une responsabilité juridique des professeurs : il ne faut pas autoriser les élèves sous notre responsabilité à enlever le masque si c'est interdit.

La carte des classes CAV

Il faudrait avoir un retour du terrain : pour cela il faut relancer la « carte des classes de CAV » sur le site de l'association. Les délégués régionaux doivent aider à établir cette carte, à dresser un état des lieux des enseignements facultatifs, de spécialité, des postes spécifiques, etc.

La mutualisation des stages de formations

Il serait profitable de mutualiser les différentes formations et conférences qui ont lieu dans chaque académie sur le nouveau film au programme limitatif ou sur d'autres points du programme.

Le site de l'association pourra ainsi offrir des ressources aux adhérents, sous forme de prise de notes ou d'enregistrements audio de la conférence, avec l'accord des intervenants.

Contributions de collègues au prochain *Cahier des Ailes du désir* (printemps 2021)

Elles sont les bienvenues !

Compte-rendu par Geneviève Merlin (présidente) et Guillaume Debrulle (secrétaire)